Gestion de zone humide:
Réouverture de prairies enfrichées
Analyse de deux approches:

Site du moulin de Coutrilhade (Varen): 082SATESE2066

Cette zone humide a été restaurée par la CCQRGA en 2016. Les travaux ont notamment consisté en un défrichement d'une frênaie d'une dizaine d'années qui menaçait de refermer entièrement cette ancienne prairie humide.
Après gyrobroyage des ronciers et des jeunes semis de frêne, une phase d'abattage suivie du dessouchage des plus gros sujets a été réalisée en régie par l'équipe « Rivières » de la communauté de communes.
Les souches et produits d'abattage ont été stockés en bordure de parcelle sous la forme d'andins afin de constituer des zones de refuge pour la petite faune du site (amphibien, reptiles, hérissons, passereaux...).
Deux ans après les travaux, aucune reprise des frênes n'a été observé. Le site peut être ainsi fauché ou broyé à la banquetteuse sans aucunes crainte vis à vis des souches.
Ce type de travaux nécessite toutefois l'utilisation d'une pelle mécanique. Les travaux doivent être réalisés sur des sols suffisamment portants pour ne pas les déstructurer tout en étant assez humide pour faciliter le dessouchage.

Contact :Pierre DURAND - CCQRGA / Tél: 06 22 74 14 13

Débroussaillage et abattage des frênes

Arrachage des souches de frêne

Vue du site 2 ans après travaux...

Site de la prairie du Bosc (Labastide de Penne): 082SATESE2049

Cette prairie de fond de vallon avait dans sa partie la plus humide, été abandonnée peu à peu jusqu'à l'installation d'un fourré de frêne très dense sur environ 2500 m².
Face à cette situation, l'exploitant agricole a pris contact avec le technicien de rivière de la CC Quercy Caussadais afin d'envisager une solution permettant de restaurer la prairie dans le but d'une production de fourrage.
Ces travaux de restauration ont été réalisés par l'équipe technique du SM du Lemboulas (SMBL) pour le compte de la CC Quercy Caussadais.
Le choix technique s'est porté sur un abattage manuel des jeunes frênes, en conservant les sujets longeant le fossé sud afin de constituer une haie bocagère.
Les souches ont été arasées au plus près du sol afin de permettre la fauche ultérieure de la parcelle. Le produit de cet abattage a été broyé et stocké en bords de parcelle. L'exploitant épandra cette matière organique dans la parcelle cultivée voisine.
Au final, on constate une reprise immédiate de la prairie sur les secteurs les moins envahis. Les zones plus densément boisées devront faire l'objet d'un sur-semis à l'automne dans le cas où la banque de graines présente dans le sol ne parviendrait pas à s'exprimer suffisamment.
Les souches de frênes repartent vigoureusement suite à ce recépage et devront être progressivement épuisées par au minimum deux fauches annuelles au cours des premières années. Les jeunes pousses de frêne ont toutefois une bonne valeur fourragère et ont une bonne appétence pour le bétail.

Contact : Jérôme SCUDIER - CCQC / Tél: 06 79 67 77 28

Site avant travaux

Détail d 'une souche de frêne arasée

Alignement de frênes conservé
Reprise naturelle de la prairie

En conclusion:

Ces deux méthodes ont chacunes leurs atouts et faiblesses :
La première présente les meilleurs résultats à court terme mais nécessite des moyens techniques et financiers plus importants.
La seconde s 'avère plus facile et plus rapide à mettre en oeuvre. Elle oblige toutefois à la mise en oeuvre d 'un entretien adapté pendant plusieurs années afin d 'obtenir le résultat souhaité.
A chaque situation, sa solution la mieux adaptée...

Contact: Pascal COUGOULE - SATESE82
pascal.cougouleàledepartement82.fr
Tél : 06 11 91 76 28

Crédit photos : Pascal COUGOULE, Emmanuel ROUX

Bulletin Tarn et Garonnais
des Techniciens et Agents de Rivières.

N°6
Octobre
2018

Edito

Mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), fusion des Communautés de Communes, Révision des Plans Pluriannuels de Gestion (PPG), lancement et suivi des Enquêtes Publiques...
L'année 2018 a pour beaucoup d'entre nous été consacrée à un nécessaire travail d'animation, de coordination, voire de secrétariat et de comptabilité !
Néanmoins, malgré un contexte financier peu favorable (diminution drastiques des cofinancements, voire suppression de subventions), certains projets ont tout de même pu voir le jour grâce à l'engagement et la ténacité de techniciens et de leurs équipes techniques (régie de travaux notamment) afin de mettre en œuvre les actions prévues dans le volet « Zones humides » de leur PPG.
On voit par ailleurs émerger des projets portés par des structures associatives (Fédération de Pêche, Fédération de Chasse, CPIE...) qui sont autant de partenaires potentiels pour nos structures gestionnaires de bassin versant.
La nécessité de faire plus et mieux avec moins de moyens doit nous inciter à nous concerter, nous rapprocher et bâtir de nouveaux partenariats afin de nous permettre d'atteindre les objectifs ambitieux de reconquête du bon état écologique de nos masses d'eau et de nos zones humides...

J. Borel

Au programme...

- Mise en place d 'un PAEC « Prairies humides » en Quercy-Rouergue
- Restauration d'un bras-mort sur l 'Aveyron à Trégalionne (Nègrepelisse)
- Réouverture de prairies enfrichées : Analyse de deux approches

B. Claret

Les brèves..

La Fédération Départementale des Chasseurs de Tarn et Garonne poursuit l 'animation de son nouveau programme de restauration de mares sur les bassins versants du Lemboulas, de la Barguelonne, de la Séoune et du Tescou.
Après une phase d 'inventaire participatif animée par le technicien fédéral en charge du projet, une première tranche de travaux sur 3 mares sera réalisée en cette fin d 'année.
Contact : CAUSSE Jean François - technique.fdc82@orange.fr

Le conseil départemental de Tarn et Garonne a confié en 2017 la réalisation de deux plans de gestion des sites du lac du Tordre et du Gouyre au bureau d 'étude Biotope.
La phase d 'inventaire désormais achevée, les services techniques du Département (DAE et CATER-ZH) sont en phase de validation des diagnostics proposés par le bureau d 'études.
L 'étape suivante consistera en l 'arbitrage entre les différents scénarios de gestion possibles, cela afin de concilier au mieux les différents usages de ces espaces naturels, sans perdre toutefois de vue la nécessaire conservation des biotopes et des espèces incombant aux Espaces Naturels Sensibles de notre département.
Contact : COLLIE Jérôme - jerome.collie@ledepartement82.fr

*La diffusion du documentaire **« Zones humides: Un présent retrouvé »** se poursuit un peu partout dans le département... au gré de diffusions dans les salles noires de la région et les médiathèques Tarn et garonnaises.*
Montauban, Verdun, Larrazet, Caussade, Lauzerte, Lafrançaise ont déjà accueilli sa diffusion suivie d 'un débat en présence des réalisateurs Isabelle DARIO et Boris CLARET et (ou) de techniciens impliqués dans la gestion et la préservation des zones humides (CPIE, FDC, Com. Com., SATESE...).
D 'autres projections auront prochainement lieu sur le département, n 'hésitez pas à prendre contact avec le SATESE si vous souhaitez organiser vous aussi une soirée sur le thème des zones humides!
Contact: COUGOULE Pascal - pascal.cougoule@ledepartement82.fr

Mise en oeuvre d'un P.A.E.C
«Prairie humides» en Quercy Rouergue

Un PAEC ou Projet Agro-Environnemental et Climatique est une opération territorialisée permettant de mobiliser des crédits FEADER au travers de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) et des crédits d'Etat pour l'animation du projet.

L'éligibilité d'un tel projet nécessite de démontrer le dynamisme du territoire candidat sur les questions liées à la préservation et la gestion des zones humides.

Pour cela, on doit afficher des actions et projets antérieurs en faveurs des zones humides, l'implication d'une structure maître d'ouvrage dans la coordination du projet, la présence d'espèces ou milieux remarquables...

Lorsqu'émerge en 2016 l'idée d'un PAEC en faveur des prairies humides du Quercy Rouergue, le territoire n'est en l'état pas éligible à ce type de dispositif.

Toutefois, le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Sèye-Baye-Bonnette vient d'être révisé et complété du premier volet « Zones humides » du département. Le secteur bénéficie par ailleurs de l'inventaire départemental des zones humides, ce dernier mettant en évidence la richesse relative de ce territoire en prairies humides et la présence d'espèces remarquables (loutre, écrevisse à pattes blanches...).

Prairie humide pâturée

Des contacts sont donc pris avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Chambre d'Agriculture 82, le Pays Midi-Quercy et l'ADASEA 46 afin d'envisager la faisabilité du projet et mettre en place un groupe de travail afin de monter un dossier solide.

La CA82 accepte de se charger de l'élaboration du dossier d'appel à projet tandis que la cellule « Milieux aquatiques » de la CCQRGA et la CATERZH 82 travailleront de concert afin de compléter les inventaires de zones humides et réécrire le volet «Zones humides » du PPG.

Ce travail de longue haleine débuté fin 2016 a donné lieu à 6 réunions du groupe de travail, permettant de valider les avancées dans le dossier, définir les actions à engager et tenir les délais dans le cadre d'un rétro-planning très contraint.

Un montage technico-administratif complexe...

En septembre 2017, la CCQRGA présentait un dossier de «Planification Territoriale pour la gestion des zones humides » faisant office de document « supra » et rendant ainsi ce territoire éligible à un PAEC.

Cette première étape franchie, la CA82 pouvait déposer dans les délais impartis le dossier de candidature auprès de la DRAF Occitanie qui l'a retenu après une série d'amendements pour la période 2018-2019.

Réouverture de prairie avant engagement d'une MAEC

Ce travail d'équipe explique en grande partie sa réussite et permet désormais aux agriculteurs du territoire de contractualiser des MAEC sur leurs zones humides en contrepartie de modifications de pratiques culturales ou du simple maintien de mode de gestion respectueux déjà pratiqués...

Au-delà des signatures de contrats, ce projet permet aux différents partenaires concernés par la gestion des zones humides (éleveurs, techniciens, élus locaux...) de se rencontrer et d'engager une discussion positive autour de ces milieux si souvent décriés.

Des projets de restauration de zones humides voient également le jour suite à des contacts pris avec les propriétaires de parcelles humides souvent en mauvais état de conservation et nécessitant une phase de restauration préalable à leur engagement dans une MAEC.

Une initiative qui, espérons-le, fera des émules sur les territoires voisins...

L'année 2018 en quelques chiffres...

- *Signature de **9 contrats** de 5 ans (2018-2022)*
- ***21,5 ha** de prairies humides engagées*
- ***25 ha** de prairies adjacentes contractualisées*
- ***7 zones humides** (**4,2 ha** de superficie cumulée) restaurées par l'équipe en régie de la CCQRGA en vue de la signature d'un contrat en 2019*

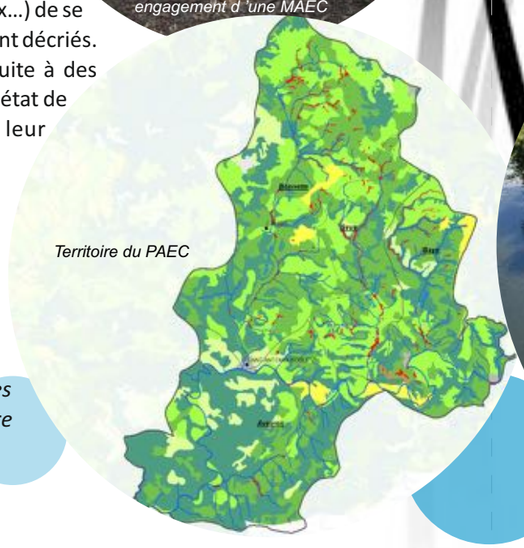
Territoire du PAEC

Contacts :Pierre DURAND - CCQRGA / Tél: 06 22 74 14 13
Bernard LESTRADE - CA82 / Tél: 05 63 63 07 10

Restauration de zone humide:
Le bras mort de Trégalionne sur l'Aveyron (FDAAPPMA 82)

Le site avant les travaux

Suite à une étude réalisée en 2015 par un étudiant en Master2 au sein de la Fédération de Pêche du Tarn et Garonne sur les potentialités de reproduction du brochet de la rivière Aveyron, quelques sites présentant les caractéristiques favorables à une restauration fonctionnelle de bras-morts ont été identifiés.

Le site de Trégalionne (Nègrepelisse) a été le premier à bénéficier de travaux de réhabilitation. Les différentes phases du chantier se sont déroulées au cours du mois de septembre 2017 et ont permis la création d'une annexe fluviale de 3500m² connectée au lit du cours d'eau au gré de ses crues saisonnières.

Le détail des travaux est présenté sur le site de la Fédération de pêche du Tarn et Garonne à l'adresse suivante : http://www.federationpeche82.com/8-federation-de-peche-du-tarn-et-garonne

Travaux achevés (novembre 2017)

Au cours de sa première année de « vie », cette nouvelle annexe fluviale a connu de longues périodes de mise en eau printanière, mettant ainsi en évidence son rôle de refuge et de frayère pour la faune piscicole du cours d'eau. Le site est également très attractif pour l'avifaune comme lieu de repos et de chasse.

A noter également la visite régulière d'un hôte de marque : la loutre.

En fin d'été, la végétation des berges est dominée par les plantes adventices des cultures environnantes (vergerette, datura, lampourde...) alors que le fond du lit est partiellement colonisé par un herbier d'hélophytes qui devrait pleinement jouer son rôle de support de ponte lors des prochaines hautes eaux...

Bras mort en eau (janvier 2018)

Une gestion adaptée du site (broyage, ensemencement et plantation des berges, arrachage manuel de la jussie en fond de bras mort). permettra à ce site d'exprimer peu à peu toute ses potentialités écologiques et ainsi redynamiser ce secteur de rivière.

Un nouveau bras mort est en cours de restauration sur l'île de Nègrepelisse. Une démarche comparable est également en cours d'élaboration sur le fleuve Garonne. Une affaire à suivre donc...

Vue du site après réouverture Sept. 2018

Aménagement et fonctionnement du site sous forme de schémas:

(Extrait du site Internet de la Fédération de pêche du Tarn et Garonne)

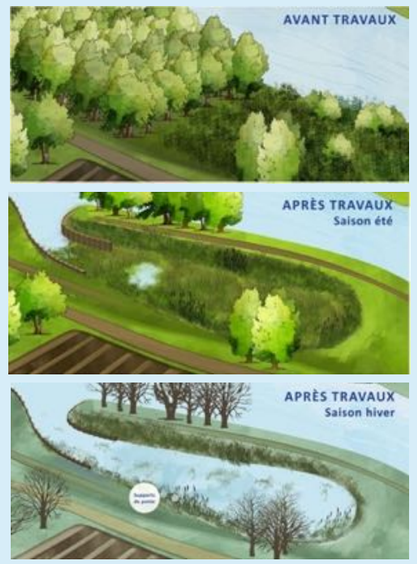

Contact :FDAAPPMA 82.- Tél : 05.63.63.01.77